



PARCOURS

JE DECLARE LA TVA ET PAIE LA TVA ET LES AUTRES IMPOTS

23

FORMATIONS VIDEO

de 4 minutes en moyenne



**DES APPORTS
THEORIQUES**

en format PDF



**DES TESTS
DE VALIDATION**

pour valider vos acquis



**Environ 8h45
pour se former**

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation fiscale liée à la TVA
- Compléter la déclaration de TVA (CA3)
- Comptabiliser la TVA et contrôler les comptes de TVA

PUBLIC VISE

- Comptables d'entreprises ou de cabinets devant réaliser des déclarations de TVA
- Etudiants préparant des diplômes comptables

EXPERTS FORMATEURS

- Angélique Ghysels, expert-comptable

LES 23 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ TVA- Son fonctionnement
- 2/ TVA- Son périmètre
- 3/ TVA- Les différents taux
- 4/ TVA- Les régimes de TVA
- 5/ TVA- Mention relative à la TVA obligatoire sur les factures
- 6/ TVA- Facture électronique / Factur-X
- 7/ TVA- Facturation clients et TVA collectée
- 8/ TVA- Factures fournisseurs et TVA déductible
- 9/ TVA- Note de frais
- 10/ TVA intracommunautaire
- 11/ TVA à l'import et à l'export
- 12/ Les cas particuliers : TVA sur marge
- 13/ Les cas particuliers : TVA des biens vendus en ligne
- 14/ Les déclarations de TVA – CA3
- 15/ Les déclarations de TVA – CA12
- 16/ Comptabiliser la TVA
- 17/ Cadrage de la TVA / Déclarations
- 18/ Les redressements de TVA lors d'un contrôle fiscal
- 19/ Les taxes sur salaires
- 20/ La contribution économique territoriale (CET)
- 21/ La contribution unique à la formation professionnelle
- 22/ La taxe sur les véhicules de sociétés
- 23/ Conclusion – Comment être en règle ?

❗ Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>